

## RÉSOLUTION

### Vers l'Élimination de la rage en Eurasie

Les participants à la conférence internationale intitulée *Vers l'Élimination de la Rage en Eurasie* organisée à Paris, France, du 27 au 30 mai 2007, par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Union européenne (UE),

#### CONSIDÉRANT

1. que la rage est une maladie négligée, dont tous les cas ne sont pas déclarés et qui, selon l'OMS, fait au moins 50 000 décès par an, essentiellement en Afrique et en Asie ; qu'environ 40% de ces décès concernent des enfants de moins de 15 ans,
2. que plus de 72% des 169 Pays Membres de l'OIE sont des pays en développement ou en transition, inégaux sur le plan de la capacité scientifique et de l'accès aux compétences nécessaires pour appliquer des programmes de prophylaxie appropriés,
3. que l'OIE, en collaboration avec l'OMS, est engagée dans la lutte contre les zoonoses en aidant à cet effet les pays en développement ou en transition à appliquer les lignes directrices, recommandations et normes internationales de l'OIE ainsi que les recommandations de l'OMS,
4. que la bonne gouvernance vétérinaire, nécessaire pour permettre le respect des lignes directrices, recommandations et normes internationales applicables, est étroitement liée aux programmes d'amélioration des compétences et aux ressources financières mondiales, régionales et nationales,
5. que le chien est le principal réservoir et transmetteur de la rage dans les pays en développement, et que la lutte contre la rage chez les chiens, notamment les chiens errants, doit donc être la première des priorités pour prévenir les cas mortels chez l'homme,
6. qu'une fois les symptômes cliniques installés chez l'homme, la rage est presque toujours mortelle ; que la maladie peut cependant être évitée dans la plupart des situations, sous réserve que les lignes directrices de l'OMS pour la prophylaxie après exposition soient strictement suivies et que les produits prescrits pour le traitement post-exposition de la rage humaine soient facilement disponibles et immédiatement accessibles aux patients ; que le coût total d'une seule prophylaxie post-exposition représente, dans les pays en développement, 20 à 100 fois celui de la vaccination d'un chien lors d'une campagne de vaccination de masse ; que le contrôle de la rage chez le chien par la vaccination reste donc la stratégie la plus rentable pour prévenir la rage humaine, que la rage des animaux sauvages reste un problème grave dans l'hémisphère Nord et que, même si la rage des renards a été éliminée dans de nombreux pays d'Europe occidentale grâce aux programmes de vaccination orale, elle est toujours présente et se développe en Eurasie chez les renards et d'autres espèces terrestres (chiens viverrins).
8. que la vaccination est la méthode de choix pour contrôler et éliminer la rage dans ses principaux réservoirs animaux, et que la réduction des populations animales sauvages (par abattage) ne s'est pas révélée efficace pour contrôler ou éliminer la maladie,
9. que l'application des nouvelles connaissances pourrait contribuer au développement de vaccins, de tests de diagnostic et de méthodes de prévention et de contrôle plus sûrs et plus efficaces contre la rage,
10. que la conférence internationale intitulée *Vers l'Élimination de la Rage en Eurasie* a fourni des informations sur le contrôle et l'élimination de la rage en Eurasie et a souligné la nécessité d'un partenariat solide et étroit entre les autorités vétérinaires et les instances de santé publique,
11. que la rage est essentiellement un problème de santé publique dont les répercussions sur la santé et la

production animales restent mineures à modérées ; que dans la plupart des pays où des cas humains transmis par des chiens sont rapportés, le secteur de la santé publique supporte la totalité ou la presque totalité des coûts liés à la maladie en prenant en charge le traitement des morsures et la prophylaxie post-exposition pour protéger les victimes de morsures suspectes,

12. que l'objectif principal de cette conférence a été de réunir vétérinaires, scientifiques, experts de la faune sauvage, cliniciens et représentants de la santé publique afin de partager les expériences sur les méthodes modernes de lutte contre la rage, de trouver un consensus sur les stratégies de prévention et de contrôle de la maladie dans les espèces animales jouant le rôle de réservoir, et d'examiner la menace que constitue le virus de la rage classique et les lyssavirus émergents de la chauve-souris,

## RECOMMANDENT CE QUI SUIT :

1. Tous les gouvernements et institutions coopératives financières doivent considérer la lutte contre la rage comme une priorité.
2. Avec le soutien financier adapté des fonds publics, et notamment des ministres de la santé de tous les pays infectés, les Services vétérinaires doivent contribuer activement à éliminer la rage humaine à sa source, c'est-à-dire chez l'animal.
3. La bonne gouvernance des Services vétérinaires doit être renforcée par la participation active de tous les pays d'Eurasie à l'initiative PVS (*Performance, Vision et Stratégie*) de l'OIE, afin d'améliorer la capacité et l'aptitude à lutter contre les principales maladies animales, notamment les zoonoses telles que la rage.
4. Des programmes nationaux exhaustifs et durables pour l'élimination de la rage doivent être conçus et appliqués, si nécessaire avec l'assistance des organisations internationales. Les stratégies et programmes de contrôle et d'élimination doivent être harmonisés entre pays voisins tant que la rage n'a pas été éliminée.
5. La sensibilisation du public et l'information sur la rage doivent être prioritaires et être consolidées par des échanges de données et d'expériences et une collaboration entre les autorités médicales, l'administration vétérinaire et les instances chargées de l'environnement.
6. La surveillance et la déclaration de la rage (y compris la rage des chauves-souris) doivent être améliorées à l'échelle mondiale. Les autorités nationales doivent maintenir ou établir un mécanisme efficace pour centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations sur la rage avec le soutien technique des organisations internationales et régionales (OIE/OMS/UE/FAO). Les Délégués de l'OIE seront fortement impliqués dans cette procédure.
7. Le diagnostic de la rage doit reposer uniquement sur les techniques spécifiées par l'OIE et l'OMS. La 6<sup>e</sup> édition du *Manuel terrestre* de l'OIE et la 4<sup>e</sup> édition de *La rage : techniques de laboratoire* de l'OMS doivent par conséquent être à disposition de tous les laboratoires nationaux et sub-nationaux impliqués dans le diagnostic de la rage.
8. Les Laboratoires de référence de l'OIE et les centres collaborateurs de l'OMS doivent établir des partenariats sur des programmes d'harmonisation internationale des méthodes de laboratoire applicables au diagnostic de la rage et au contrôle des vaccins.
9. Les échanges d'experts, les projets de jumelage et les programmes de formation doivent être encouragés pour améliorer les capacités de diagnostic des laboratoires et la qualité des vaccins sur l'ensemble de l'Eurasie.
10. La vaccination orale et parentérale est fortement recommandée, notamment pour la prophylaxie de la rage chez les animaux sauvages et les chiens. Le sacrifice massif des populations animales n'est pas recommandé pour lutter contre la rage. Les populations peuvent être gérées en partenariat avec les autorités chargées de l'environnement, en conjonction avec d'autres stratégies prophylactiques. Des approches complémentaires, y compris la stérilisation des chiens, doivent être envisagées.

11. Les vaccins contre la rage doivent respecter les lignes directrices internationales de l'OIE et de l'OMS en matière de qualité, d'efficacité et d'innocuité. Les facteurs de coût doivent néanmoins être pris en compte.
12. L'évaluation des campagnes de vaccination dans les espèces réservoirs doit être poursuivie pour inclure la surveillance de la rage et le suivi post-vaccination.
13. La prophylaxie de la rage chez l'homme doit être appliquée selon les prescriptions des documents de l'OMS en vigueur (Consultation d'experts de l'OMS sur la rage, Série des rapports techniques 931: 2005, [www.who.int](http://www.who.int)).
14. L'OIE, l'OMS, la FAO et l'UE doivent soutenir l'organisation de conférences internationales annuelles sur la rage se déroulant en alternance en Europe, en Asie et en Afrique. La Conférence recommande la série suivante : Conférence sur la rage en Afrique (2008), suivie d'une Conférence sur la rage en Eurasie (2009) puis d'une Conférence sur la rage en Asie (2010).